


| | |
|---|---|
| MAIRIE – 2 rue du Pigeonnier 71 160 RIGNY SUR ARROUX  03 85 53 12 95 mairie-rigny-sur-arroux@wanadoo.fr | Département : Saône-et-Loire Arrondissement : Charolles Canton : Gueugnon Commune : Rigny-sur-Arroux |
|---|---|

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2016

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Présents :</u> | G. GRANGER, T. VOYARD, D. JACOB, P. BERNARD, B. BARROIS, G. BONNOT, P. DEVILLARD, B. FONDARD, G. FORET, P. TEIXEIRA |
| <u>Absents :</u> | G. DESCREAUX représenté par P. BERNARD C. BONNET représenté par G. GRANGER L. SOEUR |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | D.JACOB |
| <u>Date de convocation</u> | 14/03/2016 |
| <u>Durée de la séance :</u> | 2H45 |

Adoption du compte-rendu du conseil du 22 mars 2016

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 22 mars 2016 a été adopté à l'unanimité.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE DE REMBOURSEMENT ORANGE

Monsieur le Maire explique au conseil que suite au changement de fournisseur internet et téléphonie, la commune a reçu un chèque correspondant à la clôture des comptes chez Orange (23€89). Les conseillers acceptent l'encaissement de ce chèque.

TARIFS ASSAINISSEMENT : CONSOMMATION 2015 – FACTURATION 2016

Le maire explique que la délibération fixant les tarifs d'assainissement n'a pas été prise en fin d'année 2014. Cette délibération a pour objet de fixer les tarifs de l'assainissement collectif pour la consommation d'eau 2015 qui est facturée en 2016. Les conseillers décident donc à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs par rapport à l'année de consommation 2014.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Saône-et-Loire arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion de la Communauté de communes du Pays de Gueugnon et la Communauté de communes d'Entre Somme et Loire.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 6 mai 2016. Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra éventuellement passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Saône-et-Loire.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les conseillers après avoir délibéré s'abstiennent à la majorité de 12 voix par rapport à cette décision. Un conseiller est contre cette fusion.

FUSION DES SYNDICATS

Monsieur le Maire explique que la même délibération doit être prise concernant la fusion des syndicats d'aménagement : fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant du Mesvrin et du Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de l'Arroux et de son bassin versant. Les élus estiment ne pas avoir assez d'informations concernant cette fusion et décident tous de s'abstenir.

SYDESL :

- Comme prévu lors d'un dernier conseil municipal, il a été demandé au SYDESL une étude pour l'extension du réseau aérien et mise en place d'un point d'éclairage au lieu-dit le Chatelot. Il est demandé aussi, une extinction de l'éclairage comme au bourg. Les travaux sont réalisables et le coût restant à la charge de la commune est de 1658€51. L'éclairage restera allumé en continu la nuit pour la Zone artisanale. A l'unanimité, les conseillers acceptent ces travaux.
- L'enfouissement du réseau électrique est prévu pour la rue du Mitron. Pour pouvoir enfouir en même temps les réseaux télécom, les travaux auraient un coût de 5500€ pour la commune. A l'unanimité, les conseillers acceptent ces travaux.
- Une étude a été demandée au SYDESL pour revoir l'alimentation électrique au lieu-dit La Vesvre. En effet, la ligne électrique est ancienne et en mauvais état occasionnant régulièrement des coupures d'électricité pour l'habitation alimentée. Nous attendons d'en avoir les résultats.

DEVIS

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise BOUHET pour les travaux de voirie au « Blowpatcher » sur la route de Neuvy. Le devis pour 3 jours de travaux est de 10 440€ TTC. Il est proposé de diviser la marchandise prévue entre la rue de l'atelier et la route de Neuvy.

L'ouverture des plis pour le marché public « PROGRAMME VOIRIE 2016 » est programmé mardi 21 juin à 18h00.

PROBLEME DE CHATS ERRANTS

Au Passemontet, une habitante de la commune qui a nourri de nombreux chats errants depuis plusieurs années, a aujourd'hui des problèmes de santé. Elle aimerait que la commune l'aide à stériliser les quelques chats qui ne le sont pas. Après avoir contacté l'association 30 Millions d'amis, nous savons désormais que l'association peut nous aider à hauteur de 80 € pour une ovariectomie et une identification et 60 € pour une castration et une identification. Les élus refusent à l'unanimité de passer la convention avec 30 Millions d'amis car le coût des interventions est beaucoup plus élevé que les aides de l'association. Ils rappellent que les chats sont sur une propriété privée et qu'il est interdit de nourrir des animaux errants.

DIVERS

- FPIC : suite au passage à la fiscalité propre unique (FPU) avec la CCPG, la contribution FPIC n'est pas diminuée comme elle devait l'être. Il nous a été notifié une somme de 14 199€ à la place des 11 635€ prévus. Après avoir contacté la CCPG, il s'avère que toutes les communes et communautés de communes sont dans le même cas de figure. Des explications ont été demandées, nous attendons les réponses.
- Désherbage : Vous avez sans doute remarqué la prolifération des mauvaises herbes sur la commune. Le mauvais temps actuel empêche les cantonniers de pouvoir traiter. Il faut également prendre en compte, le fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite.
- Demande de l'école : Demande de la Directrice de l'école : financer le projet de littérature « Les incorruptibles » pour une somme d'environ 200 € (50€ d'achats de livre par classe + inscription de 27€) en remplacement de l'abonnement à L'école des loisirs de 111 €. Ces livres permettraient le renouvellement des livres de la BCD.
- Commission cimetière : une date pour la commission sera fixée pour établir le règlement dans la semaine du 27 juin.
- Affaire DE PONNAT : l'affaire est toujours en cours, l'avocat propose de faire établir un permis modificatif à Philippe GAY permettant de régulariser 4 points litigieux : l'accès à la parcelle, les places de stationnement, le rejet des eaux usées au fossé, les plantations sur la commune. Nous attendons donc que Monsieur GAY effectue sa demande.

TOUR DE TABLE

- T. VOYARD : fait un point sur les estivales gourmandes : le petit flyers sera distribué dans les petits rignyssois. La CCPG attribue une subvention d'environ 750 € qui sera directement versée au Comité des Fêtes. Un bilan devra être fait à l'issue de la manifestation.
- G. GRANGER explique que l'entreprise LAQUET est venue voir le problème de dégradation du court de tennis. Il s'agit apparemment d'un problème de peinture, celle-ci sera reprise après le tournoi de l'association Tennis Loisir.

- G. BONNOT demande où en est le devis concernant les douches du stade. Nous verrons rapidement avec G.DESBROSSES.
Des habitants ont demandé si un parking allait être fait sur la place des Eglantiers. Ce point n'a jamais été abordé en conseil municipal, il s'agissait d'une idée pour éviter le stationnement des voitures sur le trottoir. Une autre solution devra être étudiée.
- D.JACOB : suite au conseil d'école du 17 mai dernier, les effectifs seraient les suivants : 26 maternelles (3 TPS, 8 PS, 6MS et 9GS), 7 CP, 6 CE1, 7 CE2, 4CM1 et 10 CM2. Une autre réunion extraordinaire a eu lieu lundi pour la fête des écoles. Les syndicats incitent les écoles à annuler la fête des écoles. Celle de Rigny sera maintenue mais une convention sera établie entre la Cantine, la commune et l'école.
Les ordinateurs utilisés par les élèves datent de 2009, et la directrice a fait une demande pour le remplacement de ces ordinateurs. Un devis a été demandé à ITD, le coût est de 3000 €. Une autre solution sera envisagée.

FIN DE LA SEANCE : 20h30

| | | | |
|------------|-------------|--------------|--------------|
| G. GRANGER | T. VOYARD | C. BONNET | D. JACOB |
| P. BERNARD | G. FORET | P. DEVILLARD | G. BONNOT |
| B. FONDARD | D. CLOIX | B. BARROIS | G. DESCREAUX |
| L. SOEUR | P. TEIXEIRA | | |